

Conférence sur « La mer, source de richesses inexploitées »

Allocution du Recteur Jacky Lumarque

8 septembre 2021

Monsieur l'ancien Premier Ministre co-fondateur de l'UniQ, Cher Jacques Édouard Alexis,

Dr Jean André Victor, Agro-écojuriste et Coordonnateur du Mouvement Patriotique Populaire Dessalinien,

Monsieur le Vice-recteur à la recherche et à l'innovation, Prof. Evens Emmanuel, fondateur de l'École doctorale de l'UniQ « Eau et environnement »,

Monsieur le Chargé de mission senior recherche et innovation de l'UniQ, Agronome Max Millien,

Monsieur Sterlin Saint-Cyr, Président de l'Association des Pêcheurs de Lully, ancien Président de l'ANPH,

Chers collègues,

Chers étudiants,

Chers représentants des médias,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis dans cette enceinte autour d'un thème « La mer, source de richesses inexploitées », élément central de notre environnement, et autour d'une personnalité haïtienne hors du commun qui fête aujourd'hui ses 80 ans, l'Agronome Jean André Victor.

Ce n'est pas un hasard.

Dire que Jean André Victor a voué toute sa vie à l'environnement est peu dire.

Étudiant tout d'abord à la Faculté de droit et des sciences économiques où il obtient sa Licence de 1964, puis à la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, étudiant de la promotion 1963/1967, sa deuxième Licence en poche, frais émoulu de l'Université, il part au début de sa carrière professionnelle dans la ville des Cayes avec plusieurs camarades de promotion, l'un spécialisé dans l'économie agricole, l'autre dans les denrées d'exportation, un autre dans l'élevage ou la vulgarisation agricole, lui dans la recherche agronomique. Ils formaient une petite communauté scientifique active, entreprenante, portée par un même idéal pour le développement de leur pays. Dans un hommage rendu à son ami l'Agronome Frisky Auguste, publié dans *Le Nouvelliste* du 11 septembre 2012, Jean André Victor écrivait « On était jeune, on avait tout, on pensait qu'on pourrait tous ensemble assurer le développement régional. »

Il est de la génération des années 40, de la promotion de ceux qui, vingt ans plus tard, allaient devenir des militants conséquents. Jean André Victor, incarne le profil du militant écologiste et cet engagement auquel il est resté fidèle toute sa vie est ce qui le pousse à approfondir encore ses connaissances.

Il obtient en 1974 une maîtrise en Sciences environnementales (Option Cultures et Sols tropicaux) à l'Université de Costa Rica-CATIE, puis en 2002 un doctorat en Droit de l'environnement à l'Université de Limoges en France, sa thèse ayant pour sujet « La protection de la biodiversité dans la mer des Caraïbes ».

Revenu du Costa Rica, il devient Directeur de l'ODPG, Organisme de Développement de la plaine des Gonaïves, puis Directeur de l'ODVA, Organisme de Développement de la plaine de l'Artibonite, un établissement public gestionnaire du plus grand périmètre irrigué d'Haïti, le périmètre de l'Artibonite (30 000 ha), période pendant laquelle il a collaboré activement avec le Dr Max Millien alors en charge du CRDA (Centre de Recherche et de Documentation Agricoles) du MARNDR.

En raison des aléas politiques, il se retrouve employé au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, relégué dans un bureau obscur où il prend l'initiative de rédiger un diagnostic sur la situation, ayant pour titre : « Développement Institutionnel du Secteur Agricole ».

Peu de temps après, il devient Directeur Général du Ministère avant l'arrivée d'Aristide au pouvoir. Toujours préoccupé par la structuration du secteur, il fonde l'Association Nationale des Agronomes Haïtiens, dont il devient le Président. Consultant national pour le PNUD, il participe à la rédaction d'un Rapport intitulé « Institutionnaliser la gestion de l'environnement et l'aménagement du territoire, dans la relance du développement en Haïti » publié en novembre 2005. Toujours avec le PNUD, il rédige en 1995 le Code des Lois haïtiennes de l'environnement.

À la chute d'Aristide, sous Marc Bazin, il est nommé Ministre de la Planification et de la Coopération Externe.

Il est membre élu de l'Association des ingénieurs sanitaires de l'environnement et du Réseau des fonds environnementaux d'Amérique Latine et des Caraïbes. Le 1^{er} mai 2020, il fonde l'Association haïtienne de droit de l'environnement.

Son parcours professionnel est pour le moins exceptionnel, ayant accumulé une vingtaine d'années d'expérience dans l'administration publique, une dizaine dans le secteur des organisations non gouvernementales (ONG), une dizaine dans le privé et déjà une trentaine dans l'enseignement et la recherche universitaires.

Concernant ce seul secteur, il a été Professeur à l'UniQ de 1990 à 2005, à l'UEH (FAMV) de 1987 à 2012, à l'UEH (FDSE) de 2000 à 2021. Il anime un programme de recherche sur les savoirs locaux et les droits de propriété intellectuelle en agriculture et environnement. Il est Professeur associé à l'Université Laval du Canada et Chercheur inscrit au Réseau francophone du droit de l'environnement depuis 2002. Il est membre du CREJETA (Centre de Recherches et d'Études juridiques sur l'environnement, le tourisme et l'aménagement) de l'Université des Antilles.

Par-dessus tout, il se considère comme un entrepreneur qui intervient au niveau d'un réseau agro-touristique. Il se présente lui-même comme « Agro-Écojuriste ».

Président du Parti libéral haïtien et Coordonnateur national du Mouvement populaire patriotique dessalinien (MOPOD), l'expert Jean André Victor milite également dans la politique avec pour objectif d'aider à la reconstruction de l'État-nation et de permettre à Haïti de recouvrer sa souveraineté.

Le thème de la conférence est l'occasion pour nous de réfléchir sur le potentiel que représentent la mer et les océans en termes de ressources à exploiter en vue de la croissance, la génération d'emplois et la création de revenus.

Hier, lors du lancement du Premier sommet Afrique-Caricom, le Président Kenyatta a mentionné les cinq défis que les deux régions doivent relever. Le premier défi concerne l'économie bleue (Blue Economy), c'est-à-dire l'exploitation des ressources marines comme moteur de croissance économique, de création d'emplois et de génération de revenus. Il rappelait que les États de la Caricom extrêmement limités dans leur territoire terrestre ont accès à une mer des Caraïbes qui met à leur disposition l'équivalent de plus de 1.6 millions de kilomètres carrés.

En ce qui nous concerne, il y a un grand décalage entre les potentialités offertes par l'ouverture maritime d'Haïti et les investissements publics qui sont faits pour tirer parti de ces ressources. Avec un littoral de près de 1600 kilomètres de côtes, un courant nord-équatorial amenant dans nos eaux de nombreuses espèces de poissons pélagiques (thons, maquereaux, sardines, harengs, etc.; ces espèces vivent en groupes et nagent en bancs), nous sommes invités à réfléchir à un nouveau modèle de développement qui réfute l'enfermement dans les 27 mille kilomètres carrés de notre territoire.

Nous savons déjà que toutes ces espèces en migration et les nombreuses autres disponibles en haute mer échappent aux petites embarcations de notre pêche artisanale au profit des bateaux-usines étrangers qui exploitent nos ressources sans aucune convention avec l'État.

Une action énergique doit être prise dans le secteur de la pêche en travaillant sur tous les segments de la filière : augmentation des capacités logistiques des pêcheurs pour sortir de la pêche artisanale, moyens de conservation et de distribution, formation dans les métiers de la pêche et de la mer en général, mécanismes de financement. Nous n'avons jamais investi dans l'aquaculture marine. Aujourd'hui, l'aquaculture marine s'est développée au point de dépasser la productivité naturelle des fruits de mers.

Mais au-delà des produits de la mer, l'économie bleue embrasse différents secteurs tels que les loisirs (natation, ski nautique, surf, plongée sous-marine et écotourisme marin), le transport maritime, la construction navale, la production d'énergie marine (énergie des vagues, de la biomasse, production d'électricité thermique), les services para-pétroliers, la gestion des câbles sous-marins et jusqu'aux services financiers comme les services bancaires et les assurances maritimes.

C'est cette avenue qui est ouverte aux petits États de la Caraïbe, enfermés dans un territoire terrestre très limité, mais avec des millions de mètres carrés.

Attention : l'économie bleue, ce n'est pas seulement l'exploitation des ressources associées aux océans, à la mer et aux côtes aux fins de croissance. Si on ne fait pas attention, le danger est grand de la saccager et de menacer son existence, comme nous l'avons fait pour la terre. D'où l'exigence d'une exploitation rationnelle et prudente assurant un avenir durable. Il faut carrément se placer dans l'ordre de l'ODD no 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Cela nous interpelle pour une gouvernance responsable et efficace invitant l'État à investir et à promouvoir l'investissement dans l'exploitation de la mer, mais aussi à imposer des limites à cette exploitation.

On peut commencer par questionner la tolérance de l'État ou même les licences octroyées par les pouvoirs publics dans l'exploitation des récifs coralliens; son laxisme dans la protection des espèces ou la protection de son espace maritime.

Évidemment, tout ce que je dis ici, est hors d'atteinte pour nos élites politiques actuelles alors que les Autorités sont incapables de prendre le contrôle de Martissant et de reconnecter la capitale avec les quatre départements desservis.

Mais il ne faut pas abandonner pour autant. C'est le sens du combat sans répit mené par Jean André Victor sur le front de la science, de l'engagement citoyen et de l'engagement politique. Qu'il reste le modèle et le guide pour notre jeunesse. Et surtout que le combat qu'il a mené ouvre la voie d'une nouvelle Haïti aux générations futures.

Je vous remercie de votre attention.

Jacky LUMARQUE